

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN DORDOGNE

Bilan 2020 et perspectives

Quel accompagnement pour les ménages ?

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides
à la rénovation énergétique des logements ?

Qui réalise les travaux ?

En synthèse

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN DORDOGNE

L'habitat constitue un des axes majeurs de la politique menée par le Conseil départemental depuis 2006. Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et à la demande de l'État, le Conseil départemental a mis en place un Observatoire de l'habitat. Celui-ci a pour vocation d'être un outil de connaissances et d'analyses au service des élus et des différents acteurs de l'habitat.

Ce document fournit des repères synthétiques permettant de suivre la dynamique de la rénovation énergétique des logements. Ce tableau de bord propose de structurer les nombreuses données mobilisables à l'échelle départementale.

Quel accompagnement pour les ménages ?

Les dispositifs d'accompagnement des ménages évoluent en 2020-2021. Ce sont désormais les Plateformes de la rénovation énergétique qui apportent informations et conseils à l'ensemble des ménages. En 2021, l'ADIL 24 (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) et SOLIHA Dordogne-Périgord ont répondu à l'AMI « Plateforme en devenir », avec le soutien du Département.

La sollicitation des conseillers permet aussi de mesurer la dynamique de la rénovation énergétique des logements sur le territoire : **entre janvier et novembre 2021, les ménages ont particulièrement mobilisé le dispositif avec près de 3 300 conseils enregistrés.**

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

L'année 2020 est également une année d'évolution pour les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements. Ainsi, MaPrimeRénov' (MPR) remplace progressivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) Habiter Mieux « Agilité ».

Ces différents leviers sont globalement orientés à la hausse en 2020, Habiter Mieux « Sérénité » de l'Anah en particulier, est en hausse de 29% par rapport à 2019. La dynamique se poursuit en 2021 : à fin septembre, 4 121 dossiers MPR sont engagés ainsi que 756 Habiter Mieux « Sérénité » représentant de nettes progressions.

Ces orientations positives, notamment, pour les ménages les plus modestes, sont à rapprocher des actions engagées par le Département :

- Programme d'aide de 500 € en complément des aides Anah (des aides sur les territoires animés viennent aussi soutenir les ménages pour diminuer le reste à charge) ;
- la Dordogne est partenaire financier de la CARTTE à hauteur de 100 000 € ;
- depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH.

Les aides accordées dans le cadre du Plan de relance national et départemental jouent également un rôle d'accélérateur pour la rénovation énergétique des logements.

Qui réalise les travaux ?

En janvier 2021, **566 entreprises du bâtiment sont « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).** Elles détiennent au moins une qualification RGE. Ce chiffre tend à progresser au cours de l'année 2021. Ces entreprises représentent 11% des établissements du bâtiment (4 785 entreprises et 6 269 salariés composent l'appareil de production).

1

Quel accompagnement pour les ménages ?

En 2020-2021, le dispositif d'accompagnement des ménages évolue

651 contacts EIE
en 2020

3 279 contacts « plateformes »
en 2021 (à fin novembre)

➔ L'accompagnement des ménages évolue, en Dordogne, les différentes actions menées par le Conseil départemental s'intègrent dans un cadre régional.

En 2020-2021, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine travaille conjointement avec l'État et l'Ademe au plan de **déploiement d'un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique**, échelon local du Service public de la performance énergétique de l'habitat. Leurs actions s'inscrivent dans les objectifs et priorités définies dans :

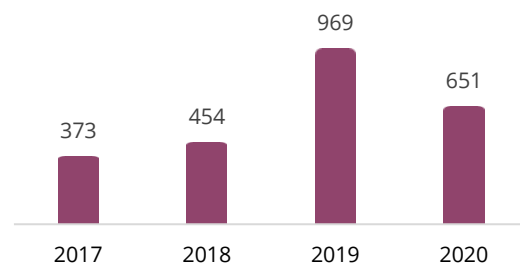
- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) ;
- Le Programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) 2020-2024 ;
- le dispositif national « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

En 2020

➔ Le PRIS (Point Rénovation Info Services) ANAH, géré par l'ADIL Dordogne et les EIE (Espaces Info Énergie) animés par SOLIHA Dordogne et le CAUE Dordogne proposent un accompagnement à tous les habitants.

En 2020, le bilan du nombre de contacts des EIE est en repli par rapport à 2019 mais demeure à un niveau élevé.

Bilan des contacts Espaces Info Énergie en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; ADEME

Une Plateforme transitoire en 2021

➔ En Dordogne, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), l'ADIL 24 (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) et SOLIHA Dordogne-Périgord ont répondu à l'AMI « Plateforme en devenir » et assurent ce nouveau service en 2021, avec le soutien du Département. Ces trois partenaires continuent d'apporter un service de proximité grâce au maintien de leurs permanences respectives sur le territoire. Entre janvier et novembre, les 3,5 conseillers ont été particulièrement sollicités et cumulent 2 931 actes A1 (conseils de 1^{er} niveau) et 348 actes A2 (conseils personnalisés).

➔ En 2022, le Département a candidaté au nouvel AMI diffusé en septembre 2021, aux côtés du CAUE, de l'ADIL 24 et de SOLIHA Dordogne-Périgord, pour animer la Plateforme de la rénovation énergétique sur les territoires qui n'ont pas souhaité y répondre.

Les 6 communautés de communes qui composent l'arrondissement de Sarlat envisagent de déposer une candidature.

Une Plateforme France Rénov' en bref

Ces Plateformes ont pour mission d'informer, animer et mobiliser les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone.

1

Quel accompagnement pour les ménages ?

L'ensemble du territoire couvert par un programme d'amélioration de l'habitat

4 OPAH RR

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale

3 OPAH RU

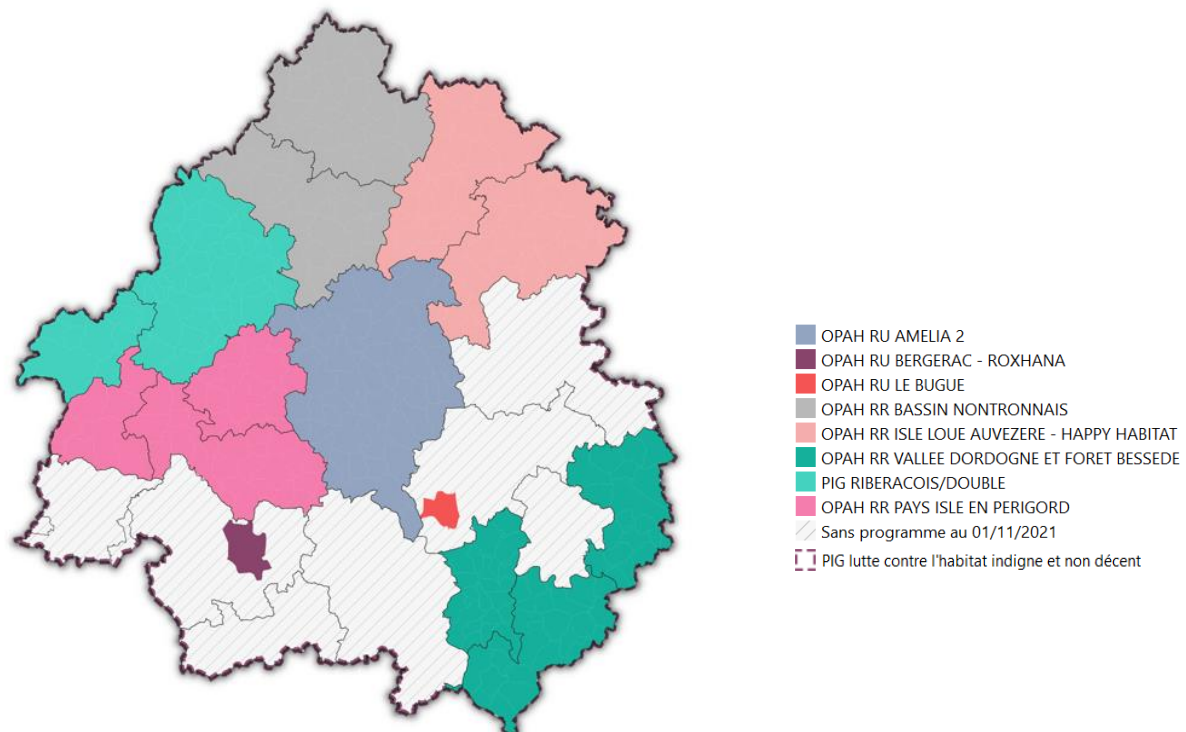
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Urbaine

2 PIG

Programme d'Intérêt Général

- ➔ Au 1^{er} novembre 2021, la Dordogne compte trois Opérations programmées d'amélioration de l'habitat « Renouvellement urbain » (OPAH RU), 4 OPAH « Revitalisation rurale » (OPAH RR), et deux Programmes d'intérêt général local (PIG), dont un PIG « lutte contre l'habitat indigne et non décent » sur l'ensemble du département.
- ➔ Il existe par ailleurs le Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique (PDLPE) qui permet, sur les territoires ne disposant pas de programme animé spécifique, aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, d'avoir accès à des visites à domicile gratuites de conseillers. Ce programme a pris fin mi-2021, le Département mandatait SOLIHA Dordogne Périgord pour accompagner les ménages. Des réflexions sont en cours pour le déployer de nouveau.
- ➔ Plusieurs territoires ont entamé des réflexions pour la mise en œuvre de nouveaux programmes animés, à partir du 1^{er} janvier 2022, deux OPAH seront présentes sur le Pays du Périgord Noir : l'OPAH Vallée de la Dordogne Forêt Bessède Domme Villefranche Pays de Fénélon et l'OPAH Vallée de l'homme.

Programmes animés en Dordogne au 01/11/2021



Source : traitement CERC NA ; Conseil Départemental Dordogne

REPÈRES

- Population : 410 700 habitants au 1^{er} janvier 2021
- Parc de logements : 260 245 en 2018 dont 195 896 résidences principales
- 85% de maisons et 15% d'appartements
- Nombre de propriétaires occupants leur résidence principale : 134 125 en 2018
- Part des propriétaires occupants : 68,5%

Source : INSEE

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

2020, année de transition vers MaPrimeRénov'

1 031 dossiers MPR en 2020

auxquels s'ajoutent le CITE pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs

3,7 M€
de primes MPR
versées

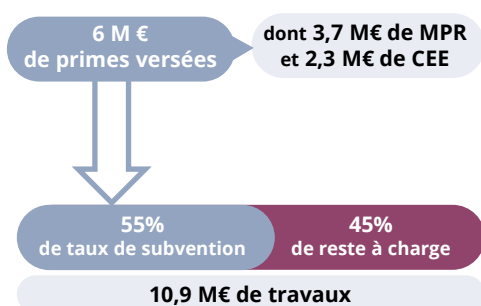
10,9 M€
de travaux

- ➔ Lancée le 1^{er} janvier 2020, **MaPrimeRénov' (MPR) remplace progressivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) Habiter Mieux « Agilité ».**

	2020	2021
CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique)	OUI Jusqu'au 31 décembre 2020 pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs.	NON
MPR (MaPrimeRénov')	OUI Seuls les ménages modestes,/ très modestes étaient éligibles. Depuis le 1 ^{er} octobre 2020, tous les ménages sont éligibles : propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés.	OUI Pour tous avec un barème variable selon les revenus.
Habiter Mieux Agilité (ANAH)	OUI Ces actions seules ciblées sont progressivement remplacées par MPR.	NON

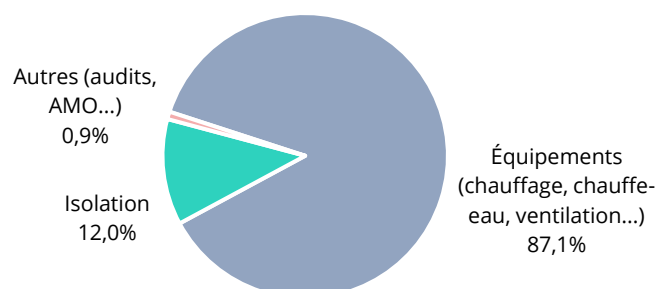
- ➔ En 2020, 1 031 dossiers MPR ont été engagés pour financer 1 251 gestes (types de travaux différents) sur le département : 87% concernent un changement d'équipement (chauffage, chauffe-eau), 12% des travaux d'isolation.
- ➔ Ces dossiers ont bénéficié de 6 M€ de primes dont 3,7M€ de MPR et 2,3 M€ de CEE, représentant 10,9 M€ de travaux : le reste à charge pour les ménages est en moyenne de 45%. En 2020, ces primes ont été attribuées pour 2/3 à des ménages très modestes et pour 1/3 à des ménages modestes.

Primes versées en 2020 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

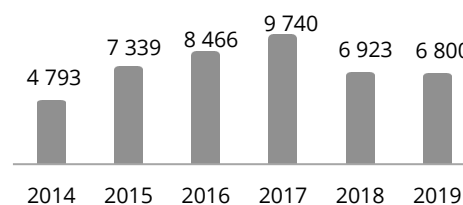
Répartition des gestes financés par MaPrimeRénov' en 2020



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

- ➔ Pour les travaux réalisés en 2020, le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) a également pu être mobilisé par les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (les données 2020 du CITE ne sont pas encore disponibles).

Nombre de ménages bénéficiaires d'un CITE en Dordogne (année de travaux)



Source : traitement CERC NA ; GIE Réseau des CERC ; DGFIP

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

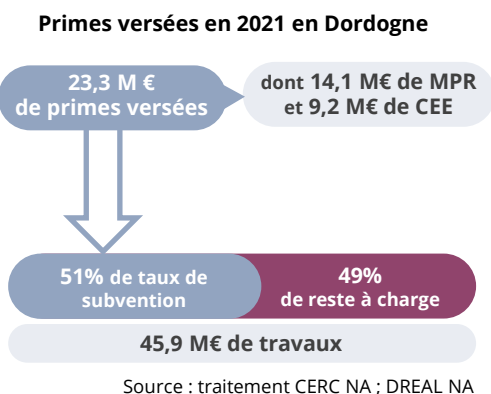
La mobilisation de MaPrimeRénov' orientée à la hausse en 2021

4 129 dossiers MPR
à fin septembre 2021

14,1 M€
de primes MPR
versées

45,9 M€
de travaux

- ➔ En 2021, l'élargissement de MPR à tous les propriétaires occupants a accéléré la sollicitation du dispositif : 4 125 ménages ont bénéficié de MaPrimeRénov' entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021 (5 468 gestes).
- ➔ Sur cette période, 23,3 M€ de primes ont été versées dont 14,1 M€ de MPR générant 45,9 M€ de travaux avec un montant moyen de travaux de 8 397€. Le reste à charge pour les ménages est en moyenne de 49% mais avec des niveaux différents selon les revenus (de 35% pour les ménages aux revenus modestes à 86% pour les revenus supérieurs). Les ménages « modestes » et « très modestes » rassemblent plus des ¾ des dossiers engagés.
- ➔ Les Communautés d'agglomération de Périgueux et de Bergerac ont concentré le 1/3 des dossiers.
- ➔ Les interventions sur les équipements représentent plus de 80% des travaux effectués, les pompes à chaleurs air / eau rassemblent le tiers des gestes.



Bénéficiaires MPR en Dordogne et reste à charge en 2021

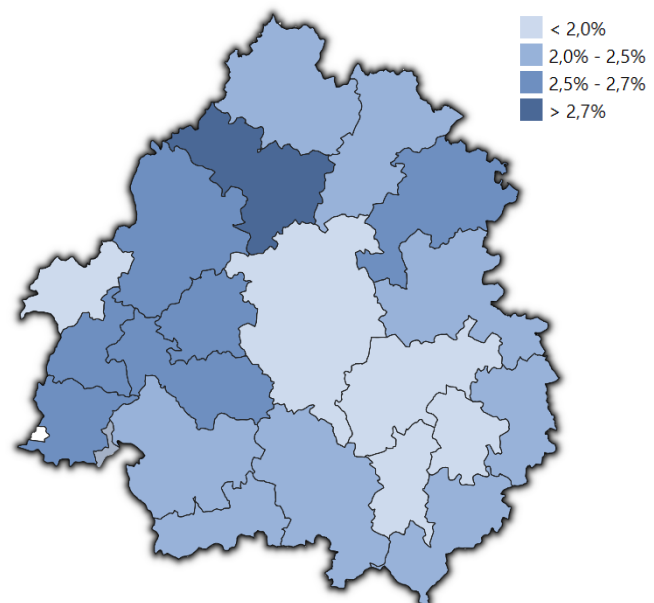
	% de MPR	Reste à charge
« très modestes »	52,4%	35,7%
« intermédiaires »	24,1%	72,6%
« modestes »	22,5%	51,1%
« supérieurs »	1,0%	86,0%

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Gestes subventionnés par MaPrimeRénov' janvier-septembre 2021 en Dordogne

Équipements (83,3%)	
Pompe à chaleur air / eau	1 817
Chauffe-eau thermodynamique	614
Poêle à granulés	594
Chauffe-eau solaire individuel	356
Chaudière à granulés	249
Dépose de cuve à fioul	226
Poêle à bûches	224
Chaudière gaz THPE	215
Ventilation double flux	137
Foyer fermé, insert	65
Chaudière à bûches	23
Partie thermique panneau hybride	11
Pompes à chaleur géothermique	10
Chauffage solaire combiné	9
Réseau de chaleur et de froid	3
Isolation (16,0%)	
Remplacement fenêtres / porte-fenêtres	449
Isolation toiture en pente / combles	202
Isolation des murs par l'intérieur	131
Isolation des murs par l'extérieur	89
Isolation de la toiture-terrasse	2
Autres (0,7%)	
Accompagnement (audit énergétique, AMO)	31
Rénovation globale	3

Part de propriétaires occupants ayant bénéficié de MaPrimeRénov' par EPCI (janvier-septembre 2021)



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Une belle dynamique pour le programme Habiter Mieux « Sérénité » de l'Anah

616 Habiter Mieux « Sérénité » en 2020

+29,1%
par rapport à 2019

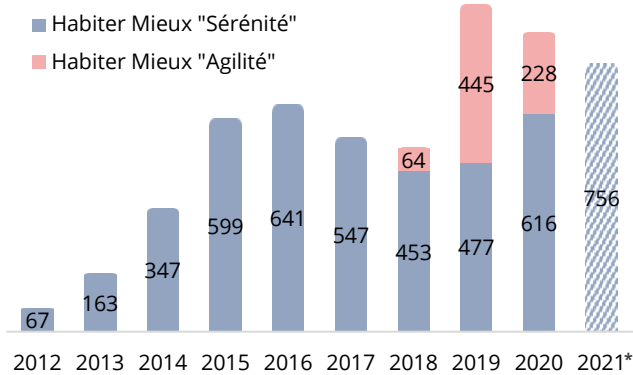
756 Habiter-Mieux « Sérénité » à fin septembre 2021

- En 2020, 616 ménages ont bénéficié d'Habiter Mieux « Sérénité » en Dordogne, en nette hausse (+29,1% vs 2019) malgré une année marquée par la crise sanitaire. Cette dynamique s'accroît en 2021 (756 dossiers engagés fin septembre). Habiter Mieux « Agilité » (pour des gestes simples) a été remplacé en 2020 par MaPrimeRénov' mais 228 dossiers initiés en 2019 ont été instruits en 2020.
- Habiter Mieux « Sérénité » finance les projets de travaux de rénovation énergétique permettant un gain énergétique de 25% minimum (35% pour les bailleurs et les copropriétés puis pour tous à partir de 2021) des foyers aux revenus modestes. **En 2020, les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (89,8%) dont les 3/4 ont des ressources « très modestes »,** soit une proportion stable depuis le lancement du dispositif. Les logements aidés ont été construits en majorité avant 1975 (78,8%), c'est aussi ce qui est observé globalement chaque année.

Les actions du Conseil départemental pour dynamiser le dispositif :

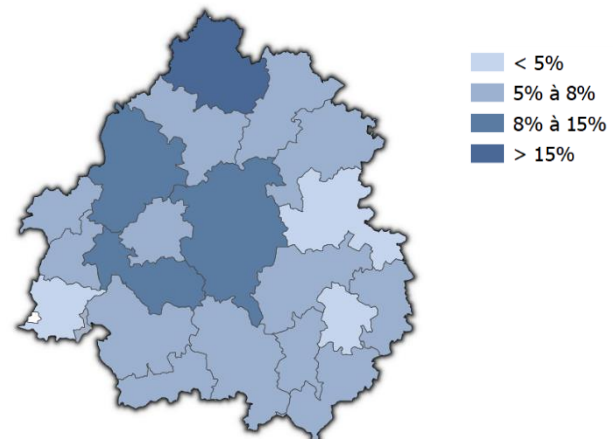
- Celui-ci s'est doté d'un programme d'aides de 500 € en complément de celles de l'Anah. Des aides sur les territoires animés viennent aussi soutenir les ménages pour diminuer le reste à charge (cf. page 10).
- La Dordogne est également partenaire financier de la CARTTE (cf. page 11), à hauteur de 100 000 €.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est le Département qui instruit et attribue les aides de l'ANAH. L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau, cela permet de réduire les délais d'instruction des dossiers.
- À noter que la Dordogne est le département néo aquitain qui a obtenu la dotation financière de l'Anah la plus importante en 2021 (12 M€).

Nombre de logements bénéficiaires des aides de l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux en Dordogne



* Données jusqu' à fin septembre 2021
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

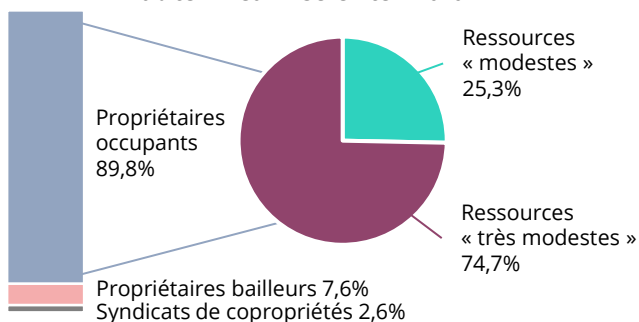
Taux de ménages éligibles ayant bénéficié d'Habiter mieux « Sérénité » de l'Anah entre 2012 et sept. 2021 par EPCI



Exemple de lecture : Entre 2012 et septembre 2021, 20,5% des ménages éligibles aux aides de l'Anah ont sollicité Habiter Mieux « Sérénité » sur le Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

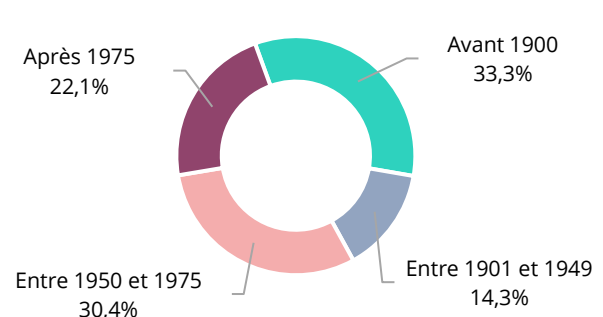
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Bénéficiaires par statut d'occupation Habiter Mieux « Sérénité » 2020



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Bénéficiaires par date de construction Habiter Mieux « Sérénité » 2020



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

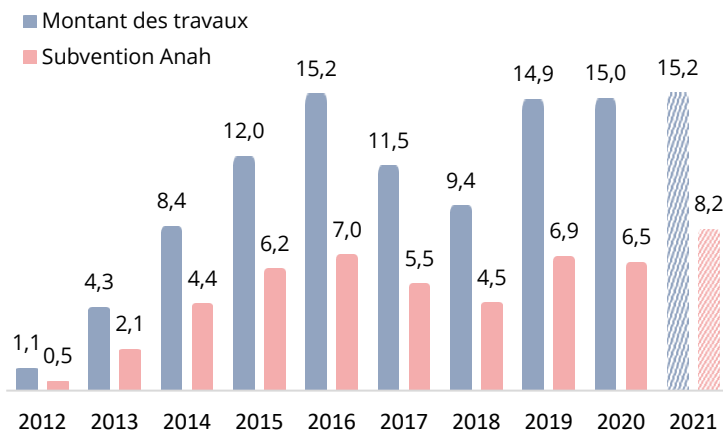
Habiter Mieux « Sérénité » soutient des rénovations énergétiques performantes

6,5 M€ de subventions
en 2020

15,0 M€ de travaux
en 2020

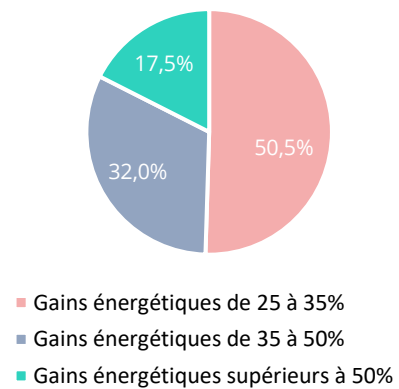
- Le montant des travaux soutenus par des aides Habiter Mieux de l'Anah est stable en 2020 (15 M€ dont 2 M€ pour « Agilité »). Ces travaux ont bénéficié de 6,5 M€ d'aides financières. **En 2021, le dispositif se muscle** : à fin septembre, 8,2 M€ d'aides Habiter Mieux « Sérénité » étaient engagés pour 15,2 M€ de travaux.
- En 2020, les gains énergétiques après travaux dépassent les 35% pour près de la moitié des rénovations, témoignant de l'ampleur des travaux engagés.
- Les coûts moyens des travaux s'établissent à 20 775 €. Ils varient logiquement en fonction de l'étiquette énergétique d'origine du logement (de 15 147 € pour les logements classés C à 27 438 € pour les logements G). Les logements bénéficiant de gains énergétiques après travaux supérieurs à 50% affichent un coût moyen de plus de 40 000 €.

Montant des travaux et des subventions Habiter Mieux de l'Anah en Dordogne (en millions d'€)



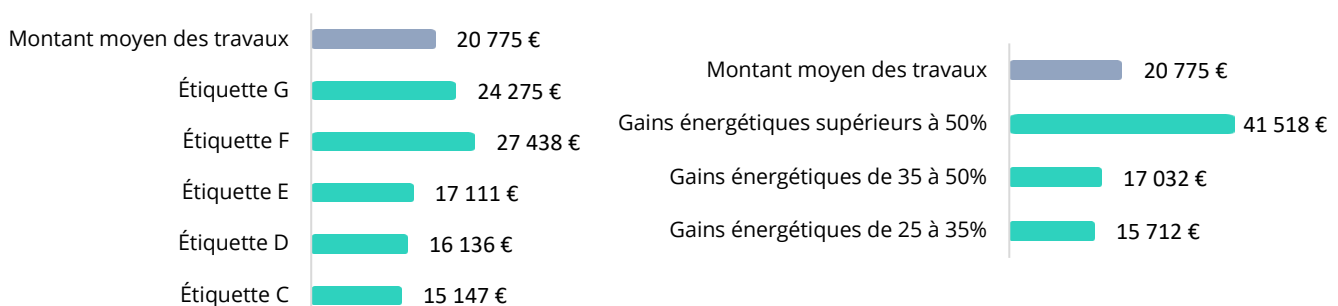
Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Répartition des gains énergétiques après travaux Habiter Mieux « Sérénité » 2020 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Montants moyens des travaux selon la classe énergétique de départ du logement et le gain énergétique Habiter Mieux « Sérénité » 2020 en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Des aides locales pour accompagner les ménages modestes et très modestes

368 aides complémentaires accordées sur les territoires animés **en 2020**

0,5 M€ en 2020

- Des aides complémentaires sont déployées sur les territoires animés et viennent compléter les aides de l'Anah pour les ménages modestes et très modestes. Ces subventions sont variables selon les territoires animés (de 200 € à 2 000 €).
- En 2020, ces aides ont accompagné 368 propriétaires occupants pour un montant de 0,5 M€. Quelques dossiers concernant des propriétaires bailleurs ou des copropriétés s'ajoutent à ce total (4 dossiers en 2020). Les données 2021 sont provisoires, mais la dynamique du nombre d'aides accordées est positive.

Bilan des aides complémentaires des territoires animés pour les propriétaires occupants	2019		2020		2021 (provisoire)	
	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides	Nombre de logements	Montant des aides
OPAH-RU Le Bugue	6	8 392 €	2	6 371 €	4	4 805 €
OPAH-RU de la Communauté d'agglomération Bergeracoise - "ROXANNA"	21	10 367 €	18	8 691 €	37	18 250 €
PIG du bassin Ribéracois	43	31 297 €	51	30 821 €	51	30 303 €
OPAH-RU Communauté d'agglomération du Grand Périgueux - "Amélia 2"	124	216 211 €	196	372 178 €	199	398 014 €
OPAH-RR Vallée Dordogne Forêt Bessède Domme Villefranche en Périgord et Pays Fénelon			22	32 812 €	46	71 693 €
OPAH-RR du Bassin Nontronnais	67	25 200 €	10	3 400 €	28	5 700 €
OPAH-RR Portes Sud Périgord	20	6 327 €	19	5 734 €	47	7 280 €
OPAH Périgord Limousin et Isle Loue Auvézère en Périgord « Happy Habitat »	35	10 300 €	50	17 199 €	63	19 728 €
TOTAL	316	308 094 €	368	477 206 €	457	555 773 €

Source : traitement CERC NA ; Conseil départemental Dordogne

Le Conseil départemental apporte également son soutien sur le territoire avec le versement de 0,8 M€ à Périgord Habitat dont 0,5 M€ fléchés vers la rénovation énergétique du parc social (convention triennale 2018-2020).

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

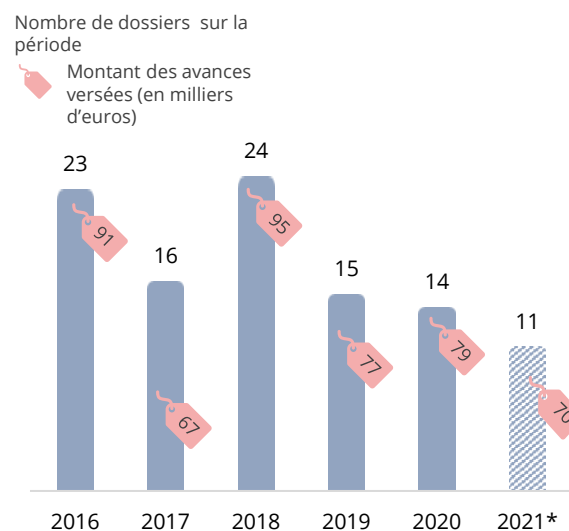
Un recours régulier à la CARTTE (Caisse d'avances pour la rénovation thermique & la transition énergétique)

103 dossiers
depuis 2016

0,5 M€
d'avances depuis 2016

- La CARTTE est un dispositif porté par le réseau PROCIVIS régional, proposant une **avance gratuite des subventions publiques de l'Anah et des collectivités pour la rénovation énergétique**. Elle est dotée d'un fonds financier qui s'élève à 3,8 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier provient des Sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (PROVICIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région Nouvelle-Aquitaine, **mais également du Département de la Dordogne**.
- Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupant un logement construit depuis plus de 15 ans souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique. L'avance est soumise à conditions de ressources (ménages les plus modestes).
- La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat. Ce dispositif permet également de sécuriser financièrement la réalisation des chantiers.
- Le nombre de nouveaux dossiers est stable sur le département.** Depuis 2016, la CARTTE a financé 103 dossiers, soit 479 108 € d'avances versées sur le département de la Dordogne. En moyenne, l'avance accordée est de 4 651 €, pour des montants de travaux de 20 400 €.

Nombre de dossiers en Dordogne (fonds débloqués)



* Données jusqu'à fin septembre 2021

Source : traitement CERC NA ; PROCIVIS NA

- Depuis le 15 mai 2020, la CARTTE a évolué pour faciliter sa sollicitation. L'avance des subventions de l'Anah et des collectivités locales demeurent mobilisables jusqu'à 9 000 € par dossier, mais la règle de calcul « 30% du montant des travaux » est supprimée.
- Des prêts complémentaires sans intérêts pour aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge sur leurs travaux de rénovation énergétique sont également proposés par PROCIVIS.

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

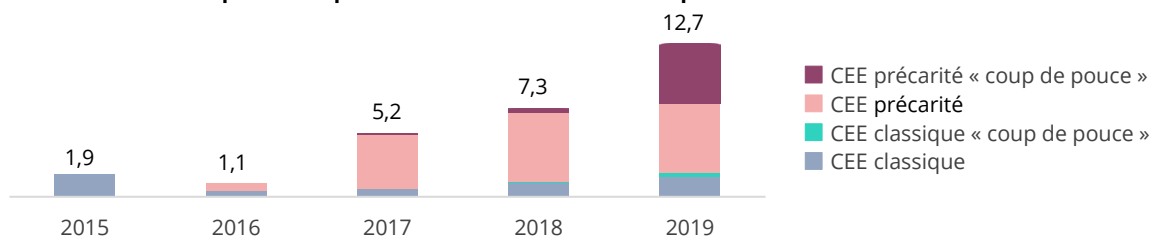
Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) comme principal levier financier

12,7 M€ en 2019
pour la Dordogne

+28,8% CEE classique et +36,3% CEE précarité
en 2020 (données France, tous secteurs)

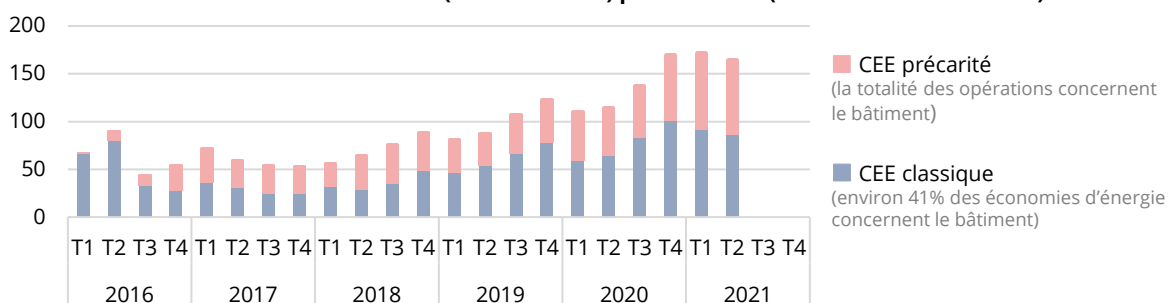
- En 2019, les CEE représentent 12,7 millions d'€ pour le secteur résidentiel, soit une progression de 73% par rapport à 2018. Parmi les principaux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique du parc privé, **les CEE représentent le levier financier le plus important.**
- À noter que les CEE « précarité » (à destination des foyers modestes) rassemblent 84% des CEE distribués en 2019 et que les opérations « coup de pouce » représentent 42% des CEE collectés, ils dynamisent le dispositif.
- En 2020, les données détaillées ne sont plus accessibles pour le moment. **Les données nationales permettent toutefois d'observer la forte mobilisation des CEE** : +28,8% sur un an pour les CEE classiques et +36,3% pour les CEE précarité. Cette dynamique se poursuit sur le premier semestre 2021. Au global, les économies d'énergie soutenues par les CEE concernent à 75% le secteur du bâtiment ; d'autres opérations sont également éligibles dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, le transport et les réseaux.

Montant (en M€) de CEE collectés par les obligés en Dordogne pour des opérations de rénovation dans le parc résidentiel



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA ; Registre des CEE

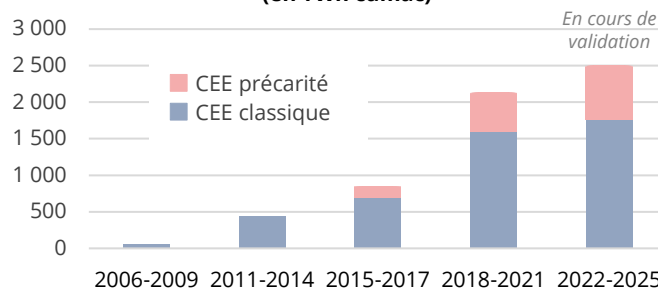
Volume de CEE délivrés en France (en TWh cumac) par trimestre (tous secteurs confondus)



Source : traitement CERC NA ; Registre EMMY

- Les objectifs fixés pour les CEE sont définis par période de 3 ans et revus à la hausse à chaque période. **À partir de 2022, les objectifs d'économie d'énergie de la 5^e période sont de nouveau en progression** mais les modalités d'application sont en cours de définition.
- Les bonifications et « coups de pouce » augmentent les CEE accordés de certaines opérations. Afin de renforcer l'efficacité du dispositif, ceux-ci seront recentrés en 5^e période sur les actions ayant un objectif de décarbonation renforcée, social ou accompagnant des garanties de performance.

Objectifs nationaux d'économies d'énergie par période (en TWh cumac)



Source : traitement CERC NA ; MTE

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

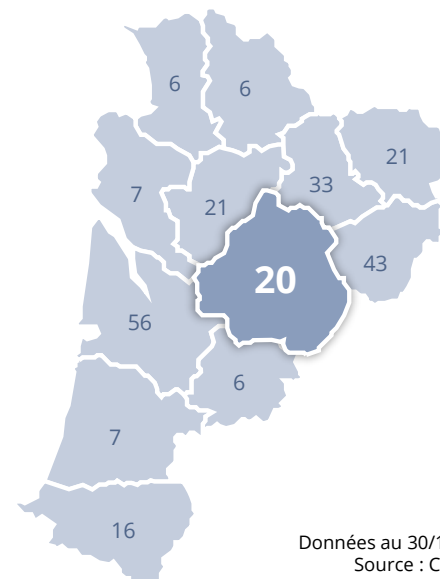
Le plan de relance, un soutien aux dispositifs de financements existants

20 opérations* concernant des logements
(logements communaux, logements sociaux...)

8,7 M€*
de travaux

- ➔ Suite à la crise sanitaire, un plan de relance a été mis en place. Plusieurs mesures accompagnent des travaux, notamment de rénovation énergétique.
- ➔ **Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, au moins 242 projets bénéficiant de financements « plan de relance » concernent des travaux de rénovation énergétique de logements, dont 20 en Dordogne. Le montant total prévisionnel de ces projets représente 8,7 M€ pour le département.**
- ➔ Les travaux réalisés sont divers : changements d'équipements de chauffage, travaux d'isolation, opérations de restructuration lourdes couplées à des travaux de rénovations thermiques...
- ➔ Sur le département, 211 projets BTP ont été recensés dans le cadre du plan de relance portés par 126 maîtres d'ouvrage et représentant un financement de 118 M€. Plus de détails sur le suivi du plan de relance : www/cerc-na.fr/suivreplan.

Nombre de projets de rénovation énergétique de logements inscrits dans le plan de relance



Données au 30/11/2021
Source : CERC NA

Dispositifs de soutien financier « plan de relance » rénovation énergétique de logements	Nombre d'opérations*		Montants de travaux* (en millions d'euros)	
	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine	Dordogne	Nouvelle-Aquitaine
Dotations de soutien à l'investissement local – rénovation thermique 2021	15	103	1,0	11,8
Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux – programmation 2021 et 2022	1	82	0,3	103,1
Rénovation énergétique des bâtiments publics	4	41	7,4	21,6
Dotations de soutien exceptionnelles à l'investissement local 2020 et 2021	-	16	-	1,7
	20	242	8,7	138,1

* : Les travaux de rénovation de logements bénéficiant de financements du plan de relance ne sont pas nécessairement achevés : certains le sont, tandis que d'autres sont programmés pour l'année à venir. Certaines opérations recensées ne concernent pas uniquement des logements.

Données au 30/11/2021
Source : CERC NA

Le Conseil départemental, dans le cadre de son plan de relance, propose également aux ménages modestes une aide à hauteur de 30% du montant HT des travaux de mise aux normes électriques, d'assainissement non collectif, ainsi que de réfection de toiture et/ou ravalement de façade. Cette aide vient en complément des aides de l'Anah. Ainsi, entre juin 2020 et novembre 2021, 402 ménages ont été financés par le Département pour un montant de plus de 0,7 M€ générant plus de 5 M€ de travaux.

Le Conseil départemental, dans le cadre du plan de relance, a également attribué 1 M€ à Périgord habitat pour la rénovation des logements.

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

Mobilisation en hausse de l'éco-PTZ principalement sollicité pour des actions seules

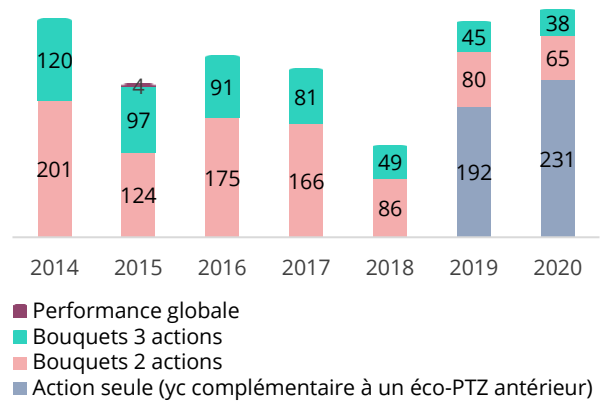
334 éco-PTZ
en 2020

69,2%
d'actions seules

5,1 M€ de travaux
en 2020

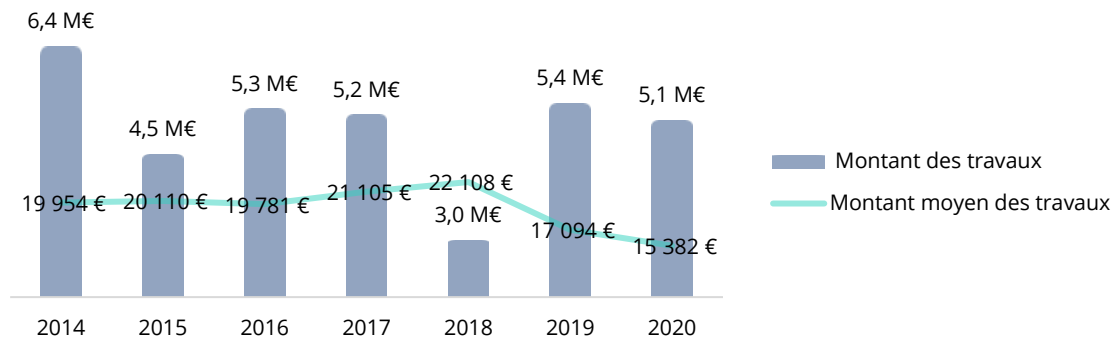
- En 2020, **334 éco prêt à taux zéro (éco-PTZ) ont été distribués en Dordogne, en hausse de 5,4% en un an, poursuivant la dynamique entamée en 2019.** L'ouverture du dispositif aux actions seules a considérablement dynamisé l'éco-PTZ, celles-ci portent le dispositif : +20,3% en un an, soit 69% des travaux financés. Dans le même temps, les bouquets 2 et 3 actions sont en repli (-18,8% et -15,6%).
- Les travaux engagés représentent 5,1 M€ en 2020, le coût moyen des travaux (15 382€) est logiquement en baisse avec la forte représentativité des actions seules.
- En 2021, le cadre réglementaire se stabilise et le dispositif est bien identifié par les organismes bancaires, une hausse est donc attendue. À fin juin, la distribution de l'éco-PTZ progresse de 6% en comparaison avec la même période en 2020.

Évolution du nombre d'éco-PTZ en Dordogne (hors assainissement collectif)



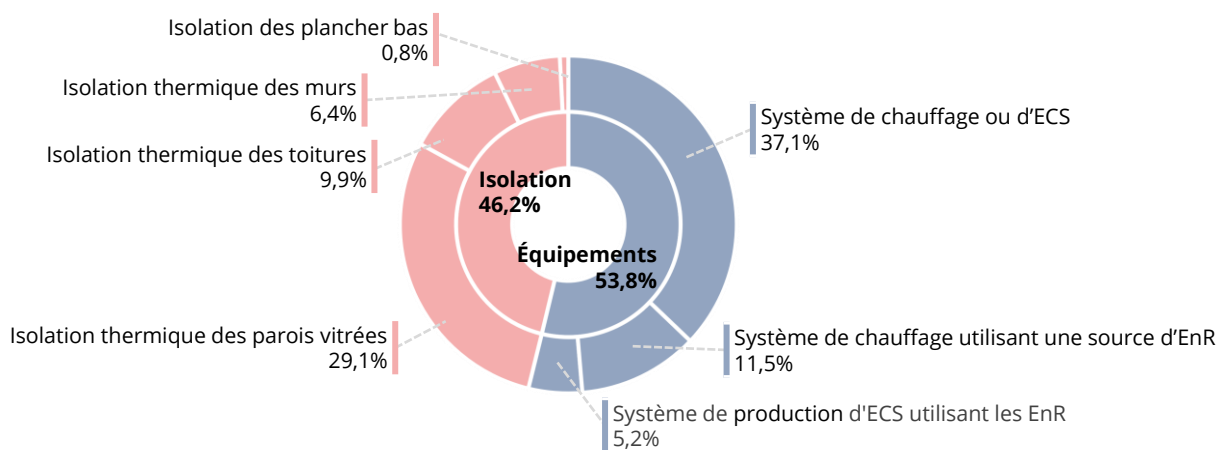
Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Évolution des montants financés dans le cadre d'un éco-PTZ et des montants moyens de travaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Typologie des travaux réalisés dans le cadre d'un bouquet 2 ou 3 actions en Dordogne (2020)



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

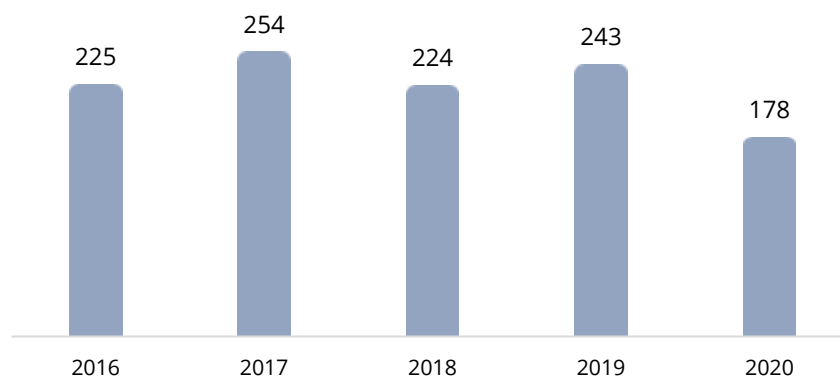
Le nombre de PTZ dans l'ancien avec travaux en net repli en 2020

178 PTZ
distribués en 2020

-26,7%
par rapport à 2019

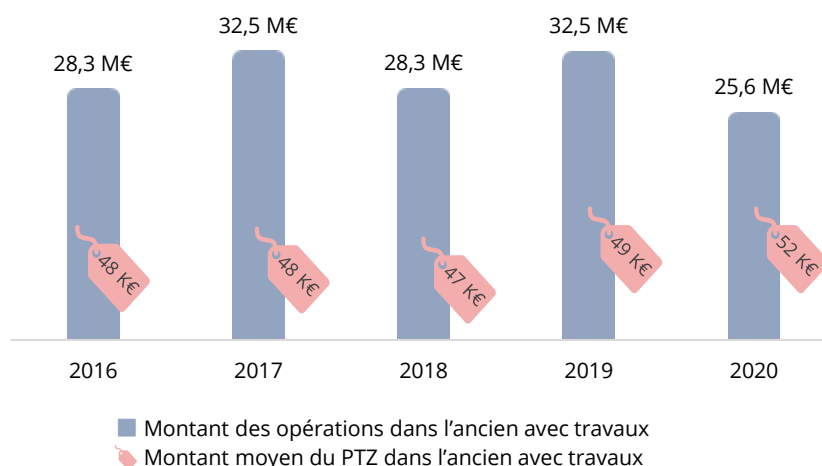
- ➔ Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le dispositif du Prêt à taux zéro (PTZ) a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien avec travaux (au moins 25% du coût total de l'opération).
- ➔ **Alors que le nombre de PTZ dans l'ancien distribué avait augmenté de 8,5% en 2019, celui-ci a diminué de 26,7% en 2020. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse.** Outre la crise sanitaire, les critères d'octroi dans l'ancien avec travaux ont évolué. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, pour les biens dont l'étiquette énergétique est F, G ou nulle, l'emprunteur doit produire un audit énergétique et mener des travaux de rénovation énergétique pour atteindre au minimum une étiquette E. Cela a complexifié l'accès aux PTZ pour ce type d'opérations. À fin juin 2021, la distribution du PTZ dans l'ancien se redresse et progresse de 50% en comparaison avec la même période en 2020.

Évolution du nombre de prêts à taux zéro dans l'ancien avec travaux en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Évolution des montants des opérations d'acquisition d'un logement ancien avec le soutien d'un PTZ et des montants moyens prêtés en Dordogne



Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

!/\ Les montants affichés concernent la totalité des opérations d'acquisition d'un logement ancien. Les travaux réalisés correspondent à minima à 25% des opérations.

2

Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

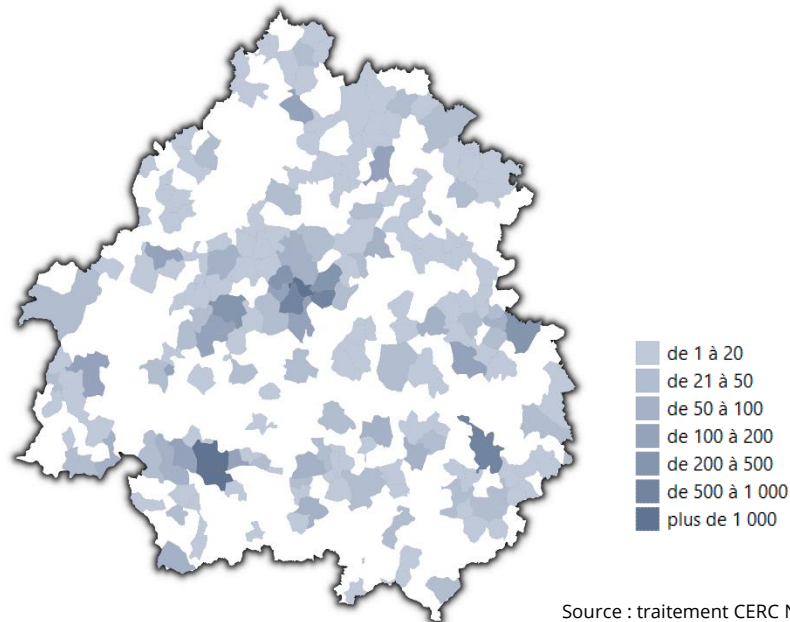
Une progression constante du nombre de logements sociaux

14 256
logements sociaux en 2020

59%
de logements collectifs

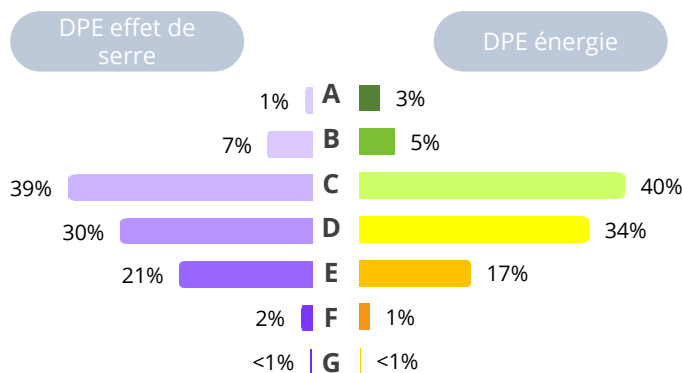
- ▶ L'ensemble du parc social de Dordogne est constitué de 14 256 logements, dont 59% sont des logements collectifs. Le nombre de logements sociaux est en hausse sur le département (+4,7% entre 2013 et 2020).
- ▶ **Près de 40% des communes périgourdines sont dotées de logements sociaux.** Les $\frac{3}{4}$ des communes ne comptent pas plus de 36 logements. Seulement 9 communes ont un parc de plus de 200 logements sociaux.

Nombre de logements sociaux par commune

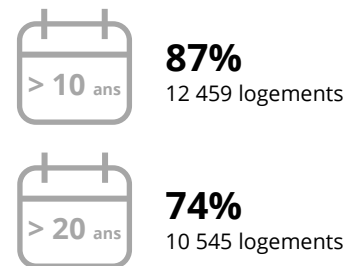


- ▶ Sur 11 346 logements ayant fait l'objet d'un DPE, les $\frac{3}{4}$ sont classés en étiquettes C ou D. Les « passoires énergétiques » (étiquettes F et G) représentent moins de 2% des DPE réalisés.

Étiquettes énergétiques (DPE) du parc de logement social en Dordogne



Âge du parc de logement social en Dordogne (année de construction)



Âge moyen du parc : 35 ans

Source : traitement CERC NA ; RPLS au 1^{er} janvier 2021

2

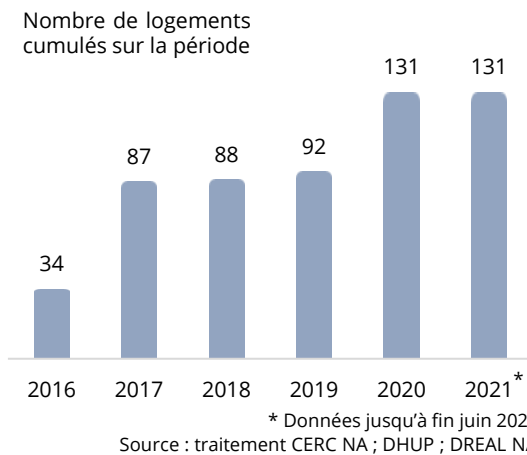
Quelle est la dynamique des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements ?

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) accompagne des rénovations performantes du parc social

131 logements réhabilités bénéficiant d'un éco-PLS entre 2016 et juin 2021

- Les bailleurs sociaux peuvent contracter un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G) sous conditions, notamment l'atteinte de gains énergétiques de 40% minimum. Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires. Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique.
- Sur la période 2016 - juin 2021, le nombre de logements sociaux engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS s'élève à 131 en Dordogne.

Nombre de logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-PLS



Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016 - juin 2021)

		Étiquette énergétique après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquette énergétique avant travaux	A							
	B							
	C							
	D		34%	12%				
	E		9%	19%	1%			
	F			19%	1%			
	G			2%	3%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

- Les rénovations effectuées sont d'ampleur :** les travaux permettent d'atteindre une étiquette énergétique B pour 43% des logements.
- En constante évolution, l'éco-PLS est considéré comme de « 3^{ème} génération » depuis 2019, année à partir de laquelle des simplifications ont été mises en place pour le prêt à terme, notamment. En 2021, la Banque des Territoires a proposé, en lien avec la DHUP, une majoration de l'éco-PLS pour les projets à énergie neutre garantie et pour les lauréats de l'appel à projets MassiRéno (Massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social) lancé par l'État dans le cadre du Plan de Relance.

Le Conseil départemental apporte également son soutien sur le territoire avec le versement annuel de 0,8 M€ à Périgord Habitat dont 0,5 M€ sont fléchés vers la rénovation énergétique du parc social.

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil départemental a également attribué 1 M€ à Périgord habitat pour la rénovation des logements.

NB : d'autres opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans solliciter un éco-PLS. D'autres modes de financements sont mobilisables : les certificats d'économies d'énergie (les bailleurs sociaux sont éligibles), le prêt à la réhabilitation PAM, le FEDER, le dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou la 3^{ème} ligne de quittance.

3

Qui réalise les travaux ?

Près de 4 800 entreprises implantées sur le département

4 785 entreprises
en 2019

6 269 salariés
en 2019

207 établissements
de maîtrise d'œuvre

La Dordogne compte, en 2019, 4 785 entreprises bâtiment, dont plus des 2/3 interviennent dans le second œuvre. **Une majorité des entreprises fonctionne sans salarié (71%).**

Ces entreprises emploient 6 269 salariés en 2019 (en hausse de 2,1% par rapport à 2018). **Par métier, ce sont les maçons les plus représentés devant les peintres.**

Répartition des entreprises du bâtiment en 2019 par domaine d'activité - Dordogne -



27% Gros œuvre

Maçonnerie, construction de bâtiments, travaux de démolition...



36% Second œuvre technique

Installations des fluides (électricité, eau, gaz, équipements thermiques /clim.), travaux d'isolations, de charpente, d'étanchéification et de couverture.

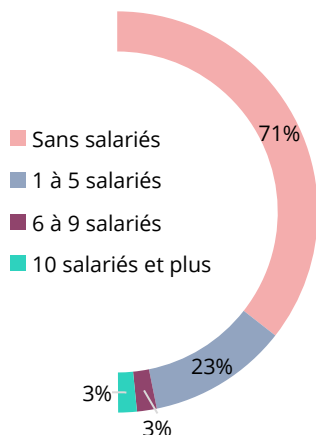


37% Second œuvre aménagement, finitions

Plâtrerie, menuiseries, revêtements des sols et murs, peinture et vitrerie.

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2019

Répartition des entreprises par effectifs salariés



Source : CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2019

Domaine métier des salariés

Domaine métier des salariés	Effectif salarié	Proportion
Maçonnerie - gros œuvre : maçon et connexe	989	16%
Cloisons et façades : plâtrier, peintre	608	10%
Toit et ossature : couvreur, charpentier	505	8%
Aménagement bois : menuisier	410	7%
Electricité : électricien, dépanneur équipements techniques	323	5%
Fluides : chauffagiste, plombier	226	4%
Métallerie : métallier	173	3%
Sol : carreleur, solier moquettiste	121	2%
Autres : divers production bâtiment	1 482	22%
Administratif et commercial	915	15%
Études et encadrement de chantier : chef d'atelier, chef de chantier, conducteur de travaux, ingénieur, dessinateur métreur, technicien, géomètre - topographe...	642	10%
	6 269	

Source : traitement CERC NA ; UCF

Maîtrise d'œuvre en 2019 - Dordogne

	Nombre d'établissements		Effectifs salariés
	Sans salarié		
Services d'architecture	180	130	164
Activité des géomètres	36	23	85
Activités des économistes de la construction	63	53	19

La maîtrise d'œuvre est assurée par un total de 279 entreprises. Les salariés de la profession (268 en 2019), sont légèrement en hausse depuis 2015.

Source : traitement CERC NA ; INSEE, Sirene données définitives au 31/12/2019 ; ACOSS-URSSAF

3

Qui réalise les travaux ?

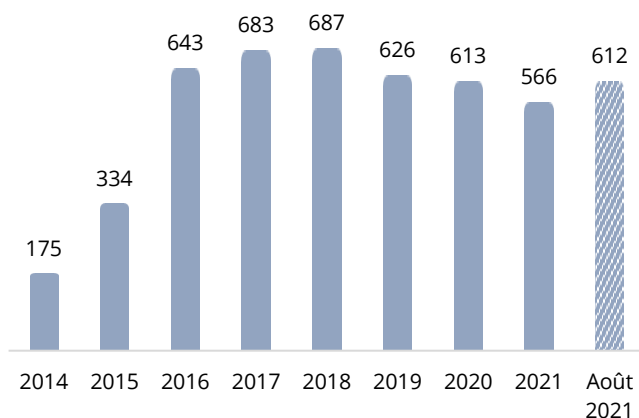
Le dispositif « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) évolue, les entreprises toujours mobilisées

566 entreprises
RGE « travaux »

23% de qualifications
pour les pompes à chaleur

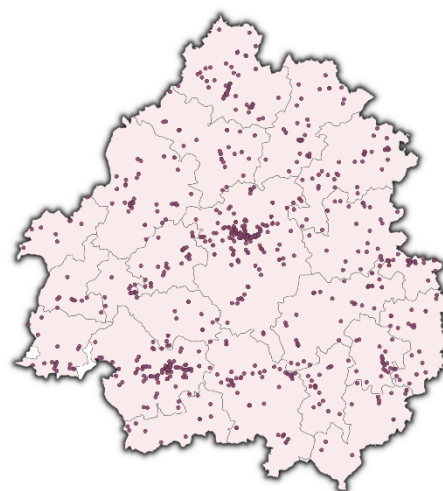
- En janvier 2021, le nombre d'entreprises du bâtiment « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) détenant au moins une qualification RGE était de 566. **Ce chiffre est en baisse depuis 2018, mais tend à progresser au cours de l'année 2021.** Ces entreprises représentent 11% des établissements du bâtiment.

Évolution du nombre d'entreprises qualifiées RGE en Dordogne au 1^{er} janvier de chaque année



Source : traitement CERC NA ; DHUP

Répartition des entreprises RGE



Source : traitement CERC NA ; ADEME ; données avril 2021

- À fin août 2021, les 612 entreprises RGE détiennent 1 696 qualifications. Près d'un quart de ces qualifications le sont dans le domaine des pompes à chaleur.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, la nomenclature des catégories de travaux a évolué, passant de 12 à 19 catégories. De nouvelles règles de contrôle sont également entrées en vigueur.
- Une expérimentation consistant à labelliser les chantiers est en cours depuis janvier 2021, notamment pour les entreprises n'étant pas certifiées RGE. À fin août 2021, 80 chantiers ont été reconnus garants de l'environnement sur l'ensemble du territoire français.

Répartition des qualifications RGE en Dordogne (août 2021)

ÉQUIPEMENTS	54,3%
Pompes à chaleur chauffage	11,7%
Pompes à chaleur eau chaude	11,6%
Chaudière micro-cogénération gaz	9,6%
Appareils indépendants chauffage / eau chaude bois	7,2%
Émetteurs électriques, dont régulateurs de température	5,8%
Appareils hydraulique chauffage / eau chaude bois	5,5%
Panneaux photovoltaïques	1,1%
Ventilation mécanique	1,0%
Chauffage / eau chaude solaire	0,9%
ISOLATION	45,1%
Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds	11,0%
Isolation des murs par extérieur	2,2%
Isolation des planchers sur local non chauffé	6,8%
Isolation des toitures terrasses par l'extérieur	3,9%
Isolation des planchers de combles perdus	9,9%
Parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée	9,1%
Parois vitrées en toiture	2,2%
Projet complet rénovation	0,2%
Audit énergétique	0,4%

Source : traitement CERC NA ; DHUP

CERC Nouvelle-Aquitaine

Bureau de Limoges : 2 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES – Tel : 05.55.11.21.50

Bureau de Bordeaux : 1 bis avenue de Chavailles 33520 BRUGES – Tel : 05.47.47.62.43

Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

Site internet : www.cerc-na.fr

Conseil Départemental de la Dordogne**Direction de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Habitat**

2 Rue Paul Louis Courier

24019 Périgueux

Tel : 05 53 45 45 80

Email : cd24.habitat@dordogne.fr

Observatoire Départemental de l'Habitat : <https://habitat.dordogne.fr/>

